AR Prefecture
017-211701859-20240709-P2024_07_48-DE
Reçu le 16/07/2024

REPUPLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT Charente-Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 9 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire – Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée – Madame PREVOST Béatrice- Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole Madame BIGOT Marie-Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- --Monsieur CHAGNOLEAU Joël -Madame BERUSSEAU Evelyne-

Excusés : Madame JOUANNET Ghislaine (a donné pouvoir à Madame PREVOST Béatrice, Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU Evelyne)

Absents : Madame CHAPRON Christine, Monsieur VICI Laurent, Madame SICARD Alix, Madame STRADY Emmanuelle
A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2024 07 48 RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)- demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du RASED,

M. le Maire expose que le RASED de la circonscription de Royan, participe à l'adaptation scolaire de tous les élèves et à l'inclusion des enfants en situation d'handicap. Il est constitué d'une psychologue et de deux enseignantes spécialisées.
Le RASED compte 9 communes dont Le Gua.
Ainsi, il est demandé pour la commune, une subvention d'un montant de 199.50 €, pour l'année scolaire 2024-25.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **D'accorder la demande de subvention pour l'année scolaire 2024-25 auprès du RASED pour un montant de 199.50 €,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal
Transmis au Représentant de l'Etat le : 16 juillet 2024
Publiée sur le site internet le : 20 juillet 2024

Le GUA, le 15 juillet 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD

MAIRIE DE LE GUA 17600